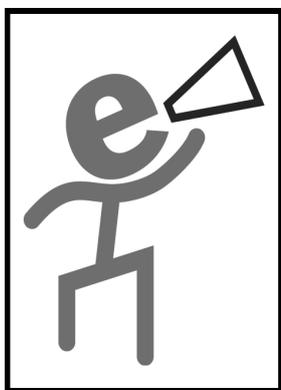


Une rentrée 2015 revendicative et combative

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée 2015 !



Cette rentrée doit être celle de l'engagement dans l'action de tous ceux qui défendent une conception ambitieuse de nos métiers et du second degré et qui s'opposent à la politique d'austérité et ses conséquences ravageuses.

De la réforme du collège qui fragilise les disciplines et fait éclater, au nom d'une conception dévoyée de l'autonomie, l'unité du Second degré, aux mesures qui veulent caporaliser nos métiers et alourdir notre charge de travail (décret sur l'indemnitaire, conseil école-collège, circulaire collège...), la Ministre de l'Éducation Nationale a lancé une offensive multiforme contre le Second degré et la profession (voir p.2 et 4).

Cette offensive s'inscrit dans une politique qui, faisant de l'austérité un dogme, est dans l'incapacité de donner au second degré les moyens de son bon fonctionnement. Les créations d'emplois sont insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs et améliorer les conditions d'enseignement fortement dégradées et la crise de recrutement s'aggrave donc, faute de revalorisation de nos salaires pour rendre attractifs nos métiers, conséquence du choix injuste et inefficace de la réduction de la dépense publique (voir p.3).

Les événements grecs montrent la nécessité pour le mouvement social de rassembler les salariés et les usagers pour agir contre les politiques menées qui font prévaloir les intérêts de la finance et du patronat sur l'intérêt général, les principes démocratiques, les besoins de la société, les valeurs de progrès pour tous et les grandes conquêtes sociales, faisant ainsi le lit de la crise et du creusement des inégalités.

Le SNES-FSU est déterminé à être un acteur de ces luttes dans son propre secteur, en recherchant les convergences avec l'ensemble des salariés et des retraités.

C'est le sens de son plan d'action à la rentrée.

Il appelle :

- ✓ À faire de la semaine de rentrée une semaine de débat et d'actions avec les collègues, en particulier, pour faire le bilan de l'insuffisance des moyens et agir pour les faire abonder (audience auprès du DASEN, arrêt de travail...). Le SNES-FSU a déposé un préavis de grève pour tout le mois de septembre pour que toute action soit couverte.
- ✓ À participer à la grève pour exiger le retrait de la réforme du collège durant la seconde quinzaine de septembre.
- ✓ À construire avec les parents d'élèves la réussite de la manifestation nationale contre la réforme du collège qui aura lieu le samedi 3 ou 10 octobre.
- ✓ À participer à la journée d'action interprofessionnelle le 8 octobre contre l'austérité.

Bonne rentrée, revendicative et combative, à tous,

Michel-Bernard Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétiay,
co-secrétaires généraux

Sommaire

- p. 1 : Editorial
- p. 2 : ORS et IMP
- P. 3 : Conditions de rentrée
- p. 4 : Collège, la lutte se poursuit

Encart central :

Enquête de rentrée

ORS :

Imposer le respect des textes et de nos métiers, s'opposer aux dérives et aux abus

La rentrée 2015 est celle de l'application des nouveaux décrets statutaires promulgués le 20 août 2014 et du train de décrets (décret sur l'indemnitaire) et de circulaires qui en découlent. Dans un contexte d'autonomie renforcée des établissements par les réformes successives (Chatel dans les lycées, « gouvernance par les conseils ») et de pénurie de moyens, des chefs d'établissements peuvent tordre le sens de ce nouveau cadre réglementaire, loin d'être satisfaisant, pour alourdir la charge de travail et caporaliser la profession. Tant pour la définition du service que pour la mise en place des missions particulières, la vigilance est de rigueur à la rentrée et, en cas de dérive ou d'abus, la riposte collective une nécessité. Il est donc important de connaître la lettre et l'esprit des nouveaux textes.

Définition hebdomadaire du service confirmée mais ébréchée

- ✓ Professeurs agrégés hors EPS, 15 heures ; professeurs certifiés, 18 heures : règle générale d'une heure supplémentaire imposable, mais jusqu'à 1,5 HSA imposable dans le cas où les pondérations conduisent à un service décompté de 18 à 18,5 heures pour un certifié et 15 à 15,5 heures pour un agrégé.
- ✓ Professeurs documentalistes : 30 heures + 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur.

Un chef d'établissement ne peut pas plus qu'auparavant quantifier et contrôler le temps de travail qui ne relève pas du service d'enseignement devant élèves pour multiplier et imposer les réunions ou les tâches.

Pondération : une réduction progressive du service d'enseignement

Toutes les heures d'enseignement sont pondérées dans la limite du maximum de service dans les cas suivants:

- ✓ Heure effectuée en établissement classé REP + : coefficient 1,1
- ✓ Les dix premières heures effectuées en cycle terminal des lycées : coefficient 1,1
- ✓ Heure effectuée en STS et sections assimilées : coefficient : 1,25

Ces pondérations sont la prise en compte du caractère spécifique du travail supplémentaire de la mission d'enseignement dans ces conditions particulières. Elles sont donc une réduction du service qui ne peut être utilisée par un chef d'établissement pour imposer ou quantifier des réunions ou d'autres tâches sur le « temps de travail ainsi libéré ».

Toutes les heures sont indifféremment décomptées

Toute heure effectuée avec les élèves (cours, groupe, TP, TD, TPE, AP, soutien, chorale, atelier de pratique artistique, etc.) compte pour une heure dans le service d'enseignement. Plus aucune distinction n'est faite entre les différentes heures (anciennes « heures parallèles », groupes en effectifs réduits, heures à effectif faible, etc.).

Réductions du maximum de service

Complément de service hors de la commune ou exercice dans trois établissements, heure de préparation (dite de « vaisselle ») entraînent une réduction du maximum de service.

Indemnités pour missions particulières (IMP)

Le décret et la circulaire d'application veulent rendre exceptionnel l'allègement de service et entérinent la suppression des heures de réduction de service qui existaient auparavant malgré les difficultés rencontrées : heure de cabinet d'histoire/géographie, heure de laboratoire... ainsi que les heures de décharge pour les TICE. Un combat long et collectif s'engage face à cette régression. Le SNES-FSU appelle chaque équipe pédagogique à utiliser, dans les CA, l'article 3 du décret du 20 août pour exiger la conversion en réduction du service de l'IMP pour les missions qui en bénéficiaient et l'étendre à toutes les missions de coordination de discipline, en particulier celles à effectif important d'enseignants : « Les enseignants exerçant ces missions peuvent bénéficier d'un allègement de leur service d'enseignement attribué sur décision du Recteur de l'académie ».

Rentrée 2015 : où est la priorité à l'Éducation ?

On savait les professeurs sommés de remplir un nombre incalculable de missions, la rentrée 2015 devrait les amener à confirmer leurs talents ! En effet, il va en falloir de l'ingéniosité pour faire entrer toujours plus d'élèves dans des salles de classes qui, elles, ne voient pas leur superficie augmenter. **Le Rectorat attend 4700 élèves supplémentaires dans les collèges et lycées de l'académie et les créations d'emplois (309) sont bien modestes face à cette pression démographique pourtant largement prévisible.** Résultat : il faudra encore une fois pousser les murs et les tables, ou plus vraisemblablement faire face à une augmentation du nombre d'élèves par classe, synonyme de dégradation des conditions d'études et d'enseignement. Et les places pourraient aussi manquer pour les doublants de terminale, alors victimes de la politique de rationalisation des Directions Académiques, qui traquent souvent avec minutie les places vacantes pour mieux les supprimer, au mépris des conditions d'accueil des élèves. **Avec seulement 2 emplois de CPE et aucun nouveau moyen de surveillance, les vies scolaires continuent d'être le parent pauvre des établissements,** comme un symbole de cette austérité qui frappe aussi l'Éducation Nationale, quoi qu'en dise le gouvernement.

Par ailleurs, l'absence de toute revalorisation du salaire et des conditions de travail des personnels **alimente une crise de recrutement** confirmée par les derniers résultats des concours : presque **400 postes n'ont pas été pourvus à l'issue du mouvement intra.** Les conséquences sont connues et l'académie de Versailles ne devrait pas, une fois de plus, déroger à la désormais rituelle petite annonce sur Pôle Emploi ou le Bon Coin pour tenter de faire face à la pénurie de personnels.

Il y a donc **urgence à faire la lumière sur les conditions de la rentrée,** pour déconstruire le discours gouvernemental qui prétend donner la priorité à l'école et ses personnels, mais aussi afin de construire une mobilisation indispensable pour obtenir les moyens nécessaires pour construire un 2d degré ambitieux !

Opération vérité sur la rentrée : remplir l'enquête de rentrée !

Vous trouverez, joint à cet envoi, un exemplaire de l'enquête de rentrée (il sera aussi possible de la remplir en ligne sur notre site). Merci de la compléter, à l'aide des informations obtenues pendant les premiers jours de cette nouvelle année scolaire et de la renvoyer à votre section départementale.

Cela nous permet d'avoir **une vision fine de la rentrée, de démentir point par point le discours artificiellement optimiste du Recteur et des DASEN mais aussi d'interpeller les médias sur les conditions de cette rentrée.** Enfin, cette enquête permet aussi **d'identifier des problèmes locaux** sur lesquels les militants de la section départementale pourront vous aider.

Merci pour vos retours !

EMC : quand le Ministère invente un enseignement fantôme ?!

A grands renforts médiatiques, la Ministre annonçait, aux lendemains des attentats de janvier 2015, **la création d'un nouvel enseignement baptisé EMC (enseignement moral et civique),** supposé paré de toutes les vertus républicaines. Mais l'Administration oubliait un détail : octroyer les moyens nécessaires pour la mise en place de l'EMC dans les filières de la voie technologique au lycée ! Pendant des mois, l'Administration n'avait aucune réponse à apporter aux questions du SNES-FSU. Soudainement, dans la même précipitation que celle qui a conduit la Ministre à publier à ce sujet un arrêté truffé d'erreurs grotesques, il nous était annoncé **qu'aucun moyen supplémentaire n'était alloué, et que les lycées concernés devaient faire avec les moyens qui leur avaient déjà été donnés !**

Une telle annonce, si tardive, rend assez improbable la mise en place de l'EMC, ou alors dans des conditions qui relèvent davantage du bricolage institutionnalisé : suppression de quelques dédoublements ici ou là, transformation d'heures de cours disciplinaires en EMC etc.... Mais au final, il s'agit bien **d'une rupture d'égalité profondément injuste** puisqu'elle prive les élèves des filières technologiques de conditions d'enseignement dont ils ont autant besoin que les élèves des séries générales pour se préparer au baccalauréat et à la poursuite d'études.

Réforme du collège : **Un plan d'action pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège !**

Le troisième trimestre de la précédente année scolaire a montré, à travers la forte participation des personnels aux différentes actions initiées par l'intersyndicale, la colère de la profession, mais aussi sa détermination à obtenir l'abrogation des textes officiels (décret et arrêtés) de cette réforme. Le premier trimestre de cette nouvelle année scolaire est lui aussi marqué par plusieurs temps forts, permettant de rassembler les personnels et les parents d'élèves :

- **Réunions ouvertes à tous les S1**, dans chaque département, le jeudi 10 septembre pour faire le bilan de la rentrée, mais aussi pour préparer la grève et la manifestation nationales à venir. Du matériel (publications, tracts, affiches) à destination des collègues et des parents d'élèves sera disponible pour chaque section d'établissement. Cette réunion sera aussi l'occasion de préparer des rencontres parents/professeurs sur la réforme du collège
 - Yvelines : jeudi 10/09, à partir de 14h30 à la section du SNES des Yvelines, 24, rue Jean Jaurès à Trappes
 - Essonne : jeudi 10/09, à partir de 14h, à la Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses, 91000 Evry
 - Hauts de Seine : jeudi 10/09, infos sur notre site pour le lieu et l'horaire
 - Val d'Oise : jeudi 10/09, infos sur notre site pour le lieu et l'horaire
- Pour vous inscrire, vous adresser par mail à votre section départementale qui vous enverra un mandat syndical valant autorisation d'absence auprès de l'Administration.
- **Grève** à l'appel d'une large intersyndicale sur la dernière quinzaine du mois de septembre
- **Manifestation nationale**, à Paris, rassemblant les personnels mais aussi les familles l'un des deux premiers week-ends d'octobre.

Alerte sur le conseil pédagogique : **De nouveaux textes qui veulent caporaliser la profession**

De nouvelles modalités de désignation

Désormais les « équipes pédagogiques » ont quinze jours à compter de la rentrée pour « proposer, parmi les personnels volontaires, les enseignants susceptibles d'(y) être désignés ; à défaut de proposition dans ce délai le chef d'établissement choisit les membres parmi les enseignants de l'établissement ». Cette formulation n'impose pas au chef la sollicitation de la candidature. Elle ne signifie pas que le C/E soit dans l'obligation d'accepter les propositions éventuelles mais le refus d'une proposition de l'équipe pédagogique peut être compliqué à assumer, tout comme la désignation des collègues non volontaires. La possibilité pour le CA de fixer un nombre supplémentaire de personnes membres demeure (art. R. 421-41-1 du code de l'éducation).

Des compétences étendues dangereuses

En passant d'une formulation de propositions sur « l'organisation de l'accompagnement personnalisé » à des « propositions sur les modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration (...) plus particulièrement sur la différenciation des approches pédagogiques, notamment les aides pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages scolaires », ce texte ouvre la voie à la restriction de la liberté pédagogique, les « modalités » comme la « différenciation des approches pédagogiques » renvoyant bien à des choix individuels ou collectifs en lien direct avec la pédagogie dans la classe.

La pratique concrète de classe peut ainsi être mise en regard des propositions du conseil pédagogique et de l'avis,

voire de la décision, du CA. Ces ajouts vont tous dans le sens de caporaliser encore plus l'acte d'enseigner au prétexte de prendre en charge les difficultés diverses.

Agir dans les établissements

Le SNES-FSU réaffirme son opposition au conseil pédagogique car :

- ✓ les membres en sont désignés par le chef d'établissement ;
- ✓ il est une hiérarchie intermédiaire, sur laquelle peuvent s'appuyer les chefs d'établissement pour présenter en CA des propositions qui devraient être celles des équipes pédagogiques ;
- ✓ ainsi, il confisque le débat interne aux établissements notamment par l'affranchissement du cadre légal que s'autorisent les chefs d'établissement.

Si le rapport de force local le permet, il faut exiger que tous les personnels puissent y assister. En cas de refus du chef d'établissement, cela pourrait être utilisé par les élus des personnels en conseil d'administration pour s'opposer aux propositions qui ne conviendraient pas mais qui seraient présentées au nom du conseil pédagogique.

De la même manière, constituer une liste de volontaires dans les quinze premiers jours peut être un outil de contrainte sur le chef d'établissement qui devrait alors assumer de ne pas désigner parmi cette liste.

Dans tous les cas, l'existence d'un quorum comme l'indication que les équipes peuvent désigner des volontaires montrent bien que la présence au conseil pédagogique ne peut être que librement consentie.